COMMISSION NATIONALE
DES MARCHÉS PUBLICS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ
EXERCICE 2024

SOMMAIRE

Introduction …….. Page 10
PARTIE I) : Résultats globaux de la gestion de l'exercice 2024 ……... Page12
I. Ventilation des marchés par administration contractante….. Page12
II. Ventilation des marchés par mode de passation…….. Page14
III. Ventilation des marchés publics par source de financement Page16
IV. Statuts des attributaires…… Page18
V. Ventilation par nature des marchés……..…… Page20
VI. Statuts des bailleurs……...…… Page21
PARTIE II) Mesures d'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la transparence de la Commande Publique ……. Page 35
I. Renforcement des capacités du Secrétariat Technique de la Commission Nationale des Marchés Publics …… Page 36
1. Formation et montée en compétence des acteurs de la Commande Publique …… … Page 36
2. Formation Certifiant avec le PNUD …… Page 38
3. Formation sur le Cycle du Projet et le système de passation des marchés publics national……... Page 38
4. Formation en Marchés Publics avec l'AFD …….. Page 39
5. Formation en Marchés Publics avec la Banque Mondiale….. Page 40
II. Réduction significative du délai de traitement des dossiers de marchés publics …….. Page 41
III. Réalisation d'une revue indépendante de performance du système de passation des marchés publics …… Page 42
1. **Objectifs de la revue indépendante de performance …… Page 44**
2. Méthodologie de la revue indépendante ……... Page 44
2.1. Collecte et analyse des données …… Page 44
2.2. Élaboration du rapport et recommandations ……... Page 45
2.3. Résultats attendus et impact de la revue indépendante …… Page 45
2.4. **Mise en œuvre des recommandations et suivi…… Page 46**

IV. Production Des statistiques et Publication du rapport d'activité annuel de la Commission Nationale des Marchés Publics …….. **Page 46**

V. Impact de la notion de la préférence dans les marchés publics …….. **Page 47**

PARTIE III) Les faits marquants de l'exercice 2024…… **Page 50**

I. Colloque régional : La Commande Publique comme Outil de Développement …… **Page 50**

II. Voyage d'études et échange d'expérience avec la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc …… **Page 53**

III. Participation du Secrétariat Technique de la Commission Nationale des Marchés Publics à la 4éme Assemblée du Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP) …… **Page 56**

Partie IV) Impact des Marchés Publics sur la Protection sociale, l'Emploi et la Fiscalité…… **Page 59**

Partie V) Les Perspectives et Réforme du Système des Marchés Publics…… **Page 61**

MOT DE S.E.M ISMAÏL OMAR GUELLEH, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



La transformation numérique n'est plus une option, elle est une nécessité impérieuse. Dans un monde où l'innovation redéfinit les standards de gouvernance, la République de Djibouti a franchi un cap décisif en modernisant son système de commande publique.

La Commission Nationale des Marchés Publics s'inscrit dans cette dynamique avec la digitalisation progressive de ses procédures, une avancée qui garantit une plus grande efficacité, traçabilité accrue et une transparence dans la Commande Publique. Grâce à l'intégration des technologies de l'information et à l'interopérabilité des plateformes publiques, nous entrons dans une nouvelle ère de gouvernance des marchés publics, où chaque transaction, chaque adjudication, chaque appel d'offres se doit d'être sécurisé, optimisé et accessible en temps réel.

Cette révolution digitale, loin d'être une simple adaptation technologique, est la réaffirmation de notre engagement à bâtir une administration publique moderne, réactive et inclusive.

Notre aspiration pour un monde plus juste, plus efficace et pour une plus grande efficience, nous impose d'abandonner progressivement le traitement physique des dossiers au profit de solutions numériques intégrées.

La mise en œuvre du Portail Électronique des Marchés Publics, développée avec une expertise et des ressources purement nationales, constitue un premier pas. Grâce à cette interopérabilité, la gestion des deniers publics gagne en sécurité, transparence et professionnalisme. La République de Djibouti adopte ainsi une gouvernance des marchés publics fondée sur la responsabilité et l'excellence.

Toute modernisation de l'administration doit servir un objectif clair : favoriser la justice, une croissance économique durable et inclusive. Ainsi, la digitalisation ne doit pas être une fin en soi, mais un moyen de renforcer la participation de toutes les composantes de notre économie, en particulier :

- Les PME et start-up locales, qui doivent accéder plus facilement aux marchés publics,
- Les jeunes entrepreneurs, qui doivent bénéficier d'un environnement simplifié et compétitif,
- Les personnes en situation de handicap, qui doivent être intégrées pleinement dans le processus d'attribution des marchés.
- Notre vision est celle d'une commande publique qui favorise l'innovation, la diversité et l'inclusion économique.
- La digitalisation que nous impulsons constitue une reforme qualitative. Nous devons continuer sur cette lancée en consolidant :
- L'adoption de solutions basées sur l'intelligence artificielle pour optimiser la passation des marchés ;
- L'amélioration des outils de suivi et d'analyse de performance des marchés publics ;
- Le renforcement de la formation des agents publics et des entreprises aux nouveaux outils digitaux ;

Chaque réforme que nous menons, chaque innovation que nous adoptons doit servir l'intérêt général et garantir une gouvernance exemplaire.

MOT DU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT



La commande publique, véritable levier stratégique de l'action publique constitue un moteur essentiel du développement économique et social de notre pays. En stimulant le commerce, en favorisant la création d'emplois et en soutenant la croissance des entreprises locales, elle contribue à renforcer l'attractivité du pays pour les investisseurs étrangers et nos concitoyens et aussi pour la diaspora Djiboutienne. Au-delà de ces retombées immédiates, les marchés publics influencent directement la compétitivité nationale, le Produit Intérieur Brut (PIB) et la souveraineté économique. Une meilleure gestion efficace, transparente et équitable de la commande publique garantit une allocation optimale des ressources, encourage l'innovation et participe activement à la modernisation des services publics, faisant ainsi de cet outil un pilier incontournable d'une croissance durable et inclusive.

C'est dans cette perspective que la Commission Nationale des Marchés Publics publie pour la quatrième année consécutive son **Rapport d'activités 2024**, illustrant les avancées majeures réalisées en faveur de la transparence et de l'efficacité dans la gestion de la commande publique. Ce rapport, véritable témoin de notre engagement continu, s'inscrit dans une démarche continue de modernisation et d'amélioration de la gouvernance publique.

Ainsi, **223 marchés ont été attribués à 35 administrations contractantes, pour un montant total de 52 980 073 387 FDJ**. Cette performance illustre la dynamique soutenue de la commande publique et la volonté affirmée des autorités contractantes d'améliorer leurs processus d'acquisition dans un cadre réglementaire rigoureux et efficace.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des réformes engagées par la CNMP. **La dématérialisation des procédures de passation des marchés publics**, avec la consolidation du **Portail Électronique des Marchés Publics**, a constitué un axe majeur d'amélioration. Cet outil numérique, lancé en 2023, a permis une **meilleure transparence et une réduction des délais de traitement**, contribuant ainsi à renforcer la confiance des opérateurs économiques et des citoyens.

Nous avons également veillé à promouvoir **la préférence nationale**, un levier stratégique pour soutenir l'économie locale. L'attribution de 71,02 % des marchés à des entreprises Djiboutiennes témoigne de notre volonté de favoriser les acteurs nationaux tout en maintenant des standards de compétitivité et de qualité élevés.

Un autre jalon fondamental de notre action a été également **l'audit indépendant de performance du système de passation des marchés publics.** Cette évaluation approfondie réalisé à la demande des autorités Djiboutiennes constitue une première dans notre pays et a permis de mettre en lumière les forces et les faiblesses de notre cadre réglementaire mais aussi les défis à relever pour **renforcer la surveillance et le suivi de l'exécution des marchés**.

À ce titre, des mesures correctives ont été identifiées, notamment :

- **L'amélioration des mécanismes de contrôle et d'audit**, avec une attention accrue portée à la **conformité fiscale et sociale** des soumissionnaires.
- **L'optimisation des délais de traitement des dossiers**, réduisant ainsi le cycle de passation des marchés et garantissant une allocation plus efficace des ressources publiques.
- **Le renforcement du Comité de Règlement des Différends (CRD)**, qui joue un rôle clé dans la gestion des recours et la résolution des litiges liés à l'attribution des marchés.

Un des temps forts de l'année 2024 fut **le colloque régional sur la commande publique, organisé à Tadjourah du 24 au 25 avril 2024**. Cet événement a réuni plus de 350 participants, parmi lesquels étaient présents des représentants de nombreux pays africains, des représentants du secteur public et du secteur privé. L'objectif était de **mettre en lumière les réformes en cours**, de partager les meilleures pratiques et de poser les bases d'une nouvelle **feuille de route pour l'amélioration du système des marchés publics**. Aussi, la Commission Nationale des Marchés Publics a siégé pour la première fois à Tadjourah pour sa session hebdomadaire.

Sept panels thématiques ont été organisés, abordant des sujets clés tels que **l'innovation numérique dans la commande publique, l'intégration des critères de durabilité et la lutte contre la corruption**. Ce colloque a permis de **consolider les échanges avec nos partenaires régionaux et internationaux**, renforçant ainsi l'alignement de notre stratégie avec les standards internationaux.

Si des avancées notables ont été réalisées, de nombreux défis restent à relever. L'année à venir devra être consacrée à :

- **L'amélioration du cadre réglementaire**, avec une révision du **Code des Marchés Publics** pour le rendre encore plus efficient et adapté aux évolutions du marché.
- **L'intégration complète du numérique dans la gestion des marchés**, notamment avec la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités sur le Portail Électronique des Marchés Publics.
- **Le développement d'un cadre de formation continue** pour les acteurs de la commande publique, afin d'assurer une meilleure compréhension et application des nouvelles procédures.

INTRODUCTION

La **Commission Nationale des Marchés Publics** joue un rôle dans la régulation, le contrôle et l'optimisation du système des marchés publics. À travers ses actions, elle vise à garantir **la transparence (i), l'efficacité (ii) et l'équité (iii)** dans la passation et l'exécution des contrats publics, contribuant ainsi à une gestion rigoureuse des ressources publiques.

L'année écoulée a été marquée par des avancées significatives, tant sur le plan des reformes que sur le renforcement des capacités des acteurs du système des marchés publics. Ce rapport d'activité met en lumière **les réalisations, les défis rencontrés et les perspectives d'amélioration** pour une commande publique plus performante et plus inclusive.

Dans un contexte de modernisation et de digitalisation croissante des marchés publics, la CNMP a poursuivi ses efforts en se renseignant davantage sur le processus de digitalisation des marchés publics et en échangeant les expériences avec les pays les plus avancé en matière de digitalisation des marchés publics tels que le Maroc. Aussi, la Commission Nationale des Marchés Publics a **renforcé la gouvernance et a favorisé un accès équitable aux opportunités de marchés publics, notamment pour les PME et les entreprises locales**.

Des réformes ont également été engagées pour **consolider** la commande publique, en alignement avec les standards internationaux.

Ce document présente un bilan détaillé des activités menées au cours de l'année, en mettant en évidence **les progrès réalisés, les actions entreprises, les perspectives et réformes pour renforcer davantage l'efficacité du système des marchés publics**.

Il s’inscrit dans une démarche de transparence et de recevabilité, afin de garantir une gestion optimale des fonds publics au service du développement national.

En effet, **l’année 2024** a été marquée par une augmentation conséquente du volume d'activité de la Commission Nationale des Marchés Publics, le nombre de dossiers soumis ou traités a été plus important

Nous espérons que ce rapport contribuera à une meilleure compréhension des enjeux et des dynamiques de la commande publique et servira de base pour orienter les prochaines réformes.

PARTIE I :
Résultats globaux de la gestion de l'exercice 2024

I. Ventilation des marchés par administration contractante

Deux-cent vingt-trois (223) marchés conformément aux règles de procédure de passation ont été contractées par **trente-cinq (35) administrations,** pour un montant total qui s'élève à **cinquante-deux milliards neuf cent quatre-vingt millions soixante-treize mille trois cent quatre-vingt-sept francs Djibouti (52 980 073 387 FDJ)** (voir Tableau N°1).

La majorité des marchés ont été soumis à la Commission Nationale des Marchés Publics par l'**ARULOS (28 marchés), par le Ministère du Budget (28 marchés), le MAEPE-RH (23 marchés), le MENFOP (20 marchés) et Djibouti Télécom (19).**

L'année 2024 enregistre une évolution du nombre d'autorités contractantes ayant saisi la Commission Nationale des Marchés Publics, atteignant **35 administrations contractantes pour un montant de 52 980 073 387 FDJ.**

Le nombre d'autorités contractantes participant à la Commission Nationale des Marchés Publics et ainsi respectant les procédures de passation des marchés publics a nettement augmenté par rapport aux années précédentes. Cette soumission accrue des entités publiques au respect des procédures de marchés publics garantie une mise en concurrence équitable entre les entreprises, réduit les risques de corruption, assure une gestion transparente des fonds publics, évite les surcoûts liés à des pratiques opaques ou irrégulières et encourage la planification budgétaire rigoureuse.

Ainsi, par répercussion, le nombre des sous-commissions d'analyse réalisé en 2024 demeure plus important que celui de l'année 2023.

Ventilation des marchés par administration contractante

Tableau N°1

Administration Contractante	Nombre des marchés		Montant des marchés	
	Nombre	%	Montant en FDJ	%
ADDS	1	0.45	8 508 000	0.02
ADN	1	0.45	8 341 700	0.02
ADR	8	3.59	14 470 602 150	27.31
ANPH	2	0.9	16 759 240	0.03
ANSIE	1	0.45	11 010 000	0.02
ARULOS	28	12.56	1 416 994 315	2.67
CLE	1	0.45	123 347 260	0.23
CMR	1	0.45	14 810 120	0.03
CNSS	5	2.24	3 344 434 130	6.31
DATUH	1	0.45	15 576 163	0.03
Djibouti Télécom	19	8.52	2 915 257 774	5.5
EDD	7	3.14	760 662 946	1.44
IGE	1	0.45	41 736 903	0.08
M. AGRICULTURE	23	10.31	1 238 813 434	2.34
M. BUDGET	28	12.56	2 158 366 722	4.07
M. DEFENSE	3	1.35	20 741 690	0.04
M. ECONOMIE	2	0.9	28 610 293	0.05
M. FEMME	2	0.9	98 568 915	0.19
M. INTERIEUR	2	0.9	117 152 875	0.22
M. JUSTICE	1	0.45	497 898 355	0.94
M. MASS	15	6.73	1 046 203 163	1.97
M. MCPT	13	5.83	387 795 748	0.73
M. MDCD	10	4.48	213 922 000	0.4
M. MDENI	1	0.45	35 540 646	0.07
M. MEDD	1	0.45	230 755 746	0.44
M. MEFI	4	1.79	65 591 826	0.12
M. MENFOP	20	8.97	972 914 488	1.84
M. MENSUR	5	2.24	1 892 870 130	3.57
M. MIE	1	0.45	6 062 700	0.01
M. SANTE	4	1.79	169 996 717	0.32
M. Secrétariat d'Etat aux Sports	1	0.45	53 174 000	0.1
ONEAD	6	2.69	19 836 080 963	37.44

Présidence	**1**	**0.45**	**90 101 820**	**0.17**
SIAF	**3**	**1.35**	**640 109 031**	**1.21**
SIHD	**1**	**0.45**	**30 761 425**	**0.06**
Total	**223**	**100**	**52 980 073 387**	**100**

La nature des marchés validés par la CNMP au cours de l'exercice 2024 est repartie comme suit (voir tableau N°2) :

Répartition des marchés par nature

Nature des marchés	Nombre des marchés		Montant des marchés	
	Nombre	%	Montant en FDJ	%
Fournitures et services	75	33.63	15 182 479 836	28.66
Prestations Intellectuelles	66	29.6	3 040 799 480	5.74
Services	14	6.28	597 037 840	1.13
Travaux	68	30.49	34 159 756 232	64.48
Total	**223**	**100**	**52 980 073 387**	**100**

Le montant des marchés des travaux validés par la CNMP au cours de l'exercice 2024 se chiffre à **trente-quatre milliards cent cinquante-neuf millions sept cent cinquante-six mille deux cent trente-deux Francs Djibouti (34 159 756 232FDJ) soit (64.48%)** du montant total.

II. Ventilation des marchés par mode de passation

Les administrations contractantes ont eu recours à la procédure ouverte, à la procédure restreinte et à la procédure de gré à gré (voir tableau N°3). **Trente-huit virgule cinquante-sept pourcent (38,57%)** des nombres des marchés qui ont été soumis à la CNMP par le biais de la **procédure ouverte** et représente **plus de la moitié du montant totale des marchés publics.**

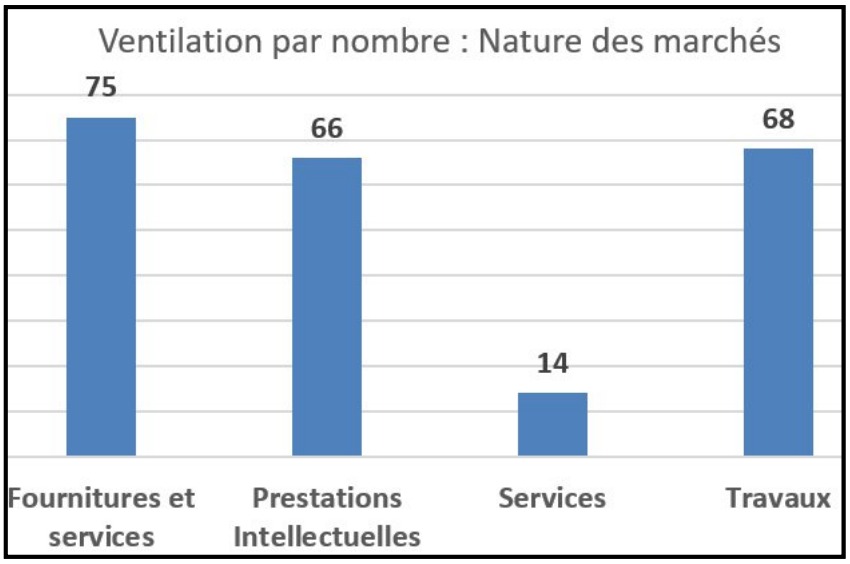
Quant aux nombres des marchés soumis via la procédure de gré à gré, la procédure appel d'offre en deux étapes et par l'avenant, ils représentent respectivement **vingt-neuf virgule quinze pourcent (29,15%), dix-sept virgule quatorze pourcent (17,14%) et cinq virgule quatre-vingt-trois pourcent (5,83%) du total des marchés publics.**

Tableau 3 :

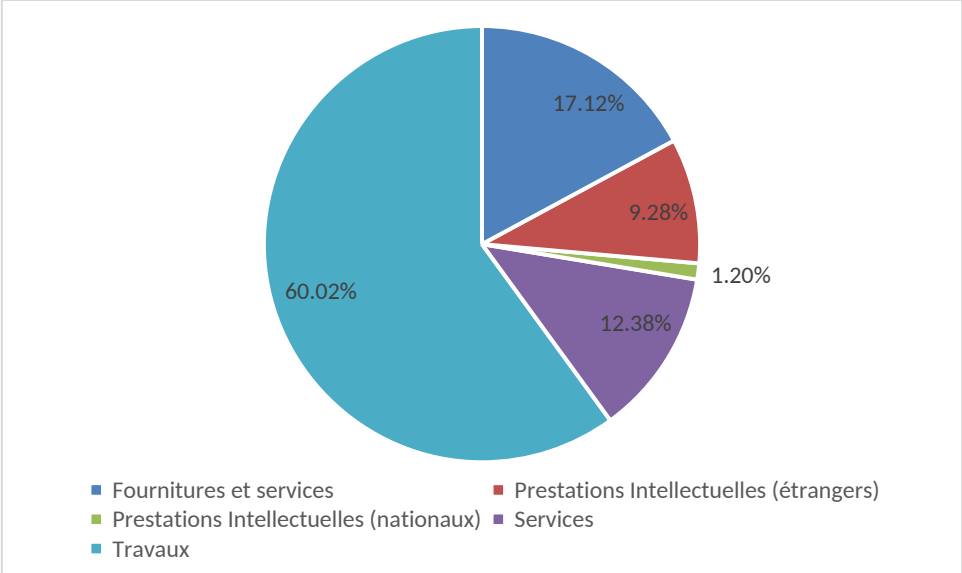
Répartition par procédure de passation avec les modes de la recherche des marchés validés par la CNMP

Mode de passation	Nombre des marchés		Montant des marchés	
	Nombre	%	Montant en FDJ	%
Avenant	13	5.83	2 500 625 322,00	4.72
Consultant individuel	9	4.04	123 335 081,00	0.23
Demande de cotation	5	2.24	66 255 252,00	0.13
Appel d'offres en deux étapes (MP-AO2Etapes)	40	17.94	2 022 051 754,00	3.82
Appel d'offres ouvert National (MP-AOO)	87	38.57	32 775 877 818,00	61.84
Appel d'offres restreint (MP-AOR)	2	0.9	2 119 169 833,00	4
Gré à Gré	65	29.15	9 211 768 297,00	17.39
Appel d'offres ouvert précédé d'une pré qualification (MP-AOO-PREQUALIF)	2	0.9	4 160 990 031,00	7.85
Total	**223**	**100**	**52 980 073 387,00**	**100**

D'après le graphique n°1, la majorité des marchés passés via la procédure ouverte nationale sont des marchés de fournitures et services.



Montant des marchés publics par nature de marchés



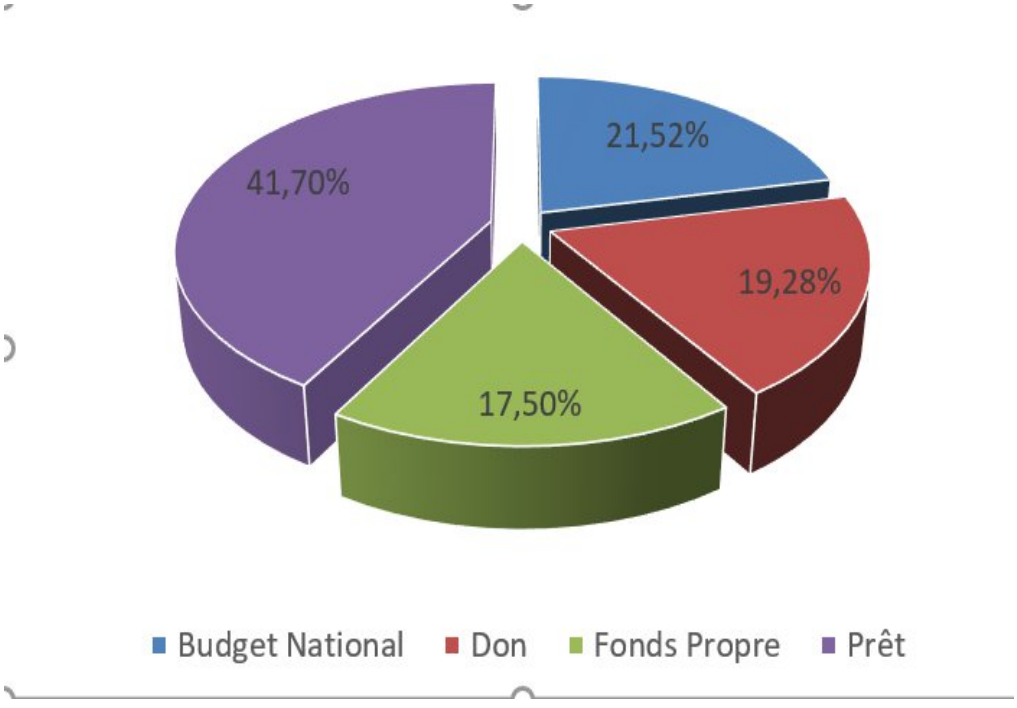
III. Ventilation des marchés publics par source de financement

Type de Financement	Nombre des marchés		Montant des marchés	
	Nombre	%	Montant en FDJ	%
Budget National	48	21,52	3 866 030 921	7,3
Don	43	19,28	20 723 817 393	39,12
Fonds Propre	39	17,50	9 466 735 262	17,87
Prêt	93	41,7	18 923 489 812	35,72
Total	**223**	**100**	**52 980 073 387**	**100**

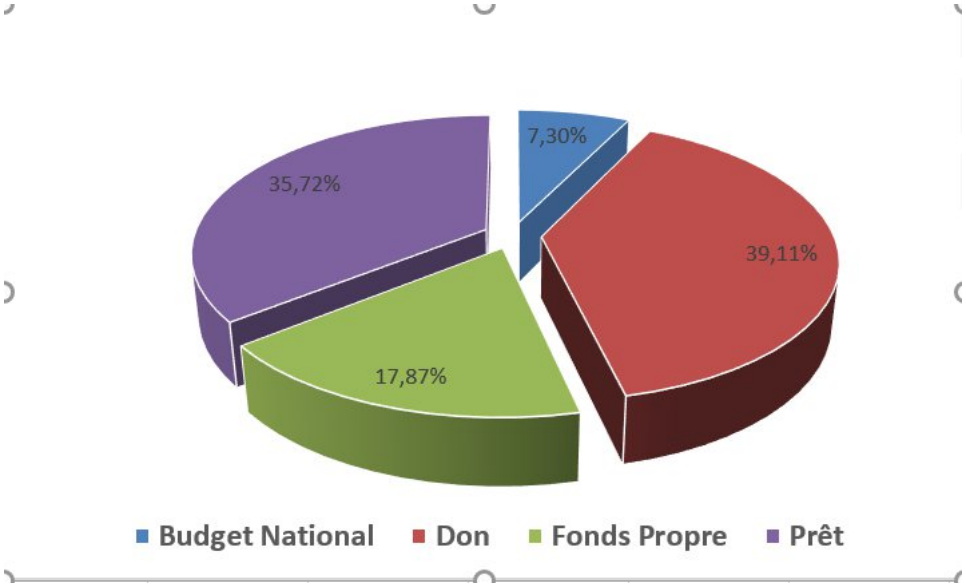
D’après le tableau ci-dessus, **quatre-vingt-sept (87)** marchés, soit trente-six pourcent (**39,02%) du nombre total des marchés**, sont financés sur budget national et fonds propres, et **quatre-vingt-treize (93)** marchés, soit quarante-et-un virgule sept pourcent (**41,7%) du nombre total des marchés** validés par la CNMP durant cet exercice sont sous financement extérieur **(pour 35,72% du montant total).**

Quarante-trois (43) marchés **(19,28% du nombre total des marchés)** sont financés par des dons **(pour 39,12% du montant total).**

Ventilation par nombre: Type de financement



Ventilation par montant type de financement



IV. Statuts des attributaires

Le statut des attributaires des marchés validés par la Commission Nationale de Marchés Publics représente :

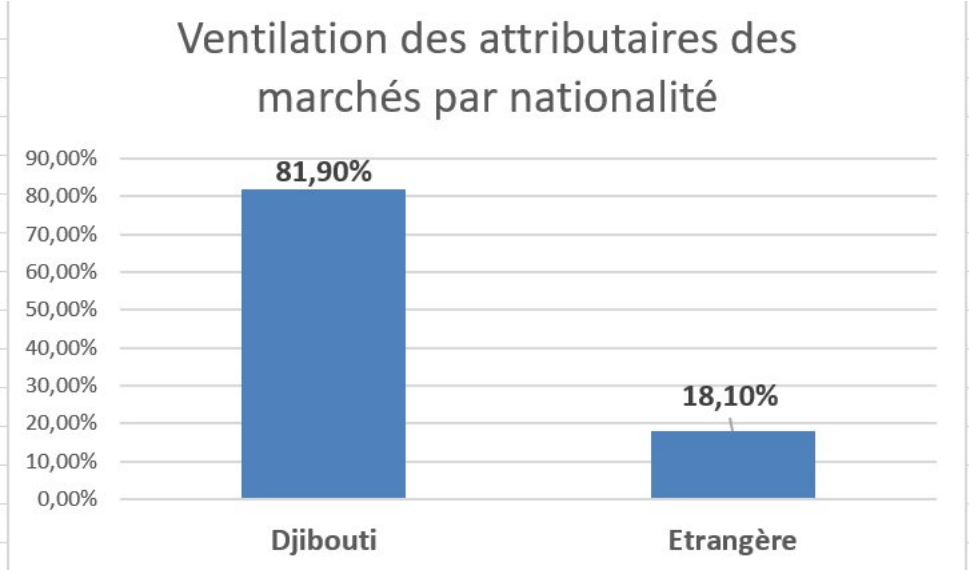
- **Cent quatre-vingt-et-un (181)** attributaires de nationalité Djiboutienne,
- **Quarante-deux attributaires** de nationalité étrangère,

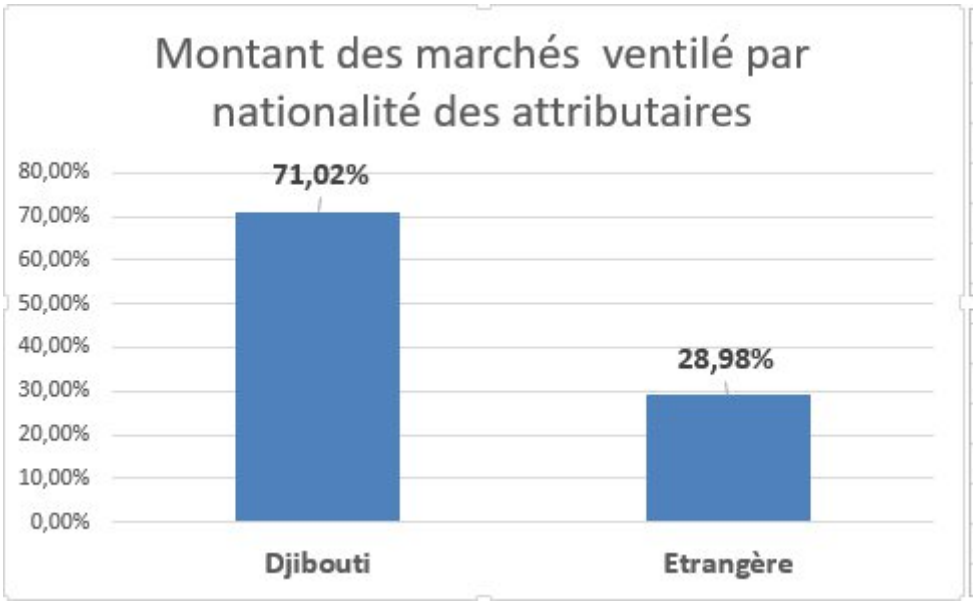
Cent quatre-vingt et un (181) marchés ont été attribués à des nationaux à hauteur de **trente-sept milliards cent soixante-sept millions six cent dix-sept mille cent cinquante-cinq francs Djibouti (37 167 617 155Fdj)** et représente **soixante-onze virgule zéro deux pourcent (71,02%)**du montant total**.**

La part des marchés attribués aux entreprises de nationalités étrangères représente **vingt-huit virgule quatre-vingt-dix-huit pourcent (28,98%)** du montant total des marchés validés par la CNMP.

<u>Le tableau ci-dessus illustre les différentes répartitions</u> :

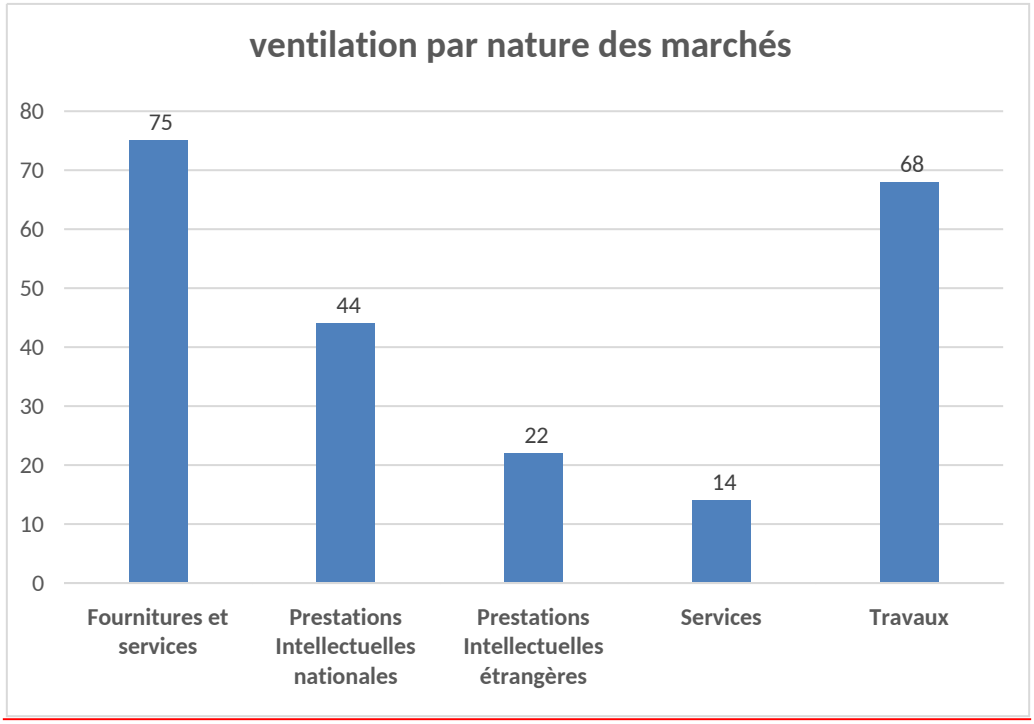
Nationalité	Nombre des marchés		Montant des marchés	
	Nombre	%	Montant en FDJ	%
Djibouti	181	81,9	37 167 617 155,00	71,02
Etrangère	42	18,1	15 812 456 232,00	28,98
Total	**223**	**100**	**52 980 073 387,00**	**100**





V. Ventilation par nature des marchés

Nature des marchés	Nombre des marchés		Montant des marchés	
	Nombre	%	Montant en FDJ	%
Fournitures et services	75	33.63	15 182 479 836	28,66%
Prestations Intellectuelles nationales	44	29.6	3 040 799 480	5,74%
Prestations Intellectuelles étrangères	22			
Services	14	6.28	597 037 840	1,12%
Travaux	68	30.49	34 159 756 232	64,48%
Total	**223**	**100**	**52 980 073 387**	**100**



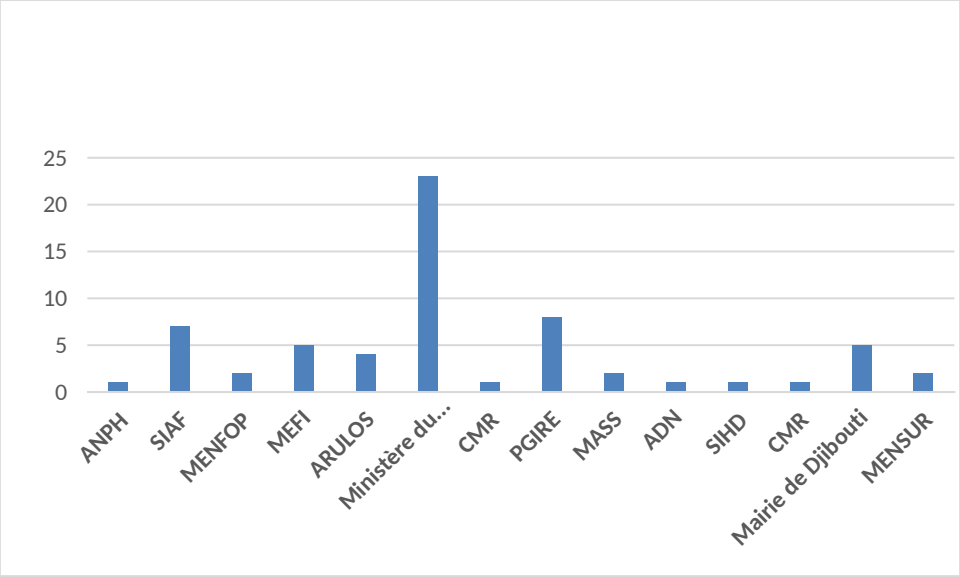
VI. Statuts des bailleurs

Durant l'exercice 2024, les financements extérieurs proviennent de treize (13) bailleurs de fonds.

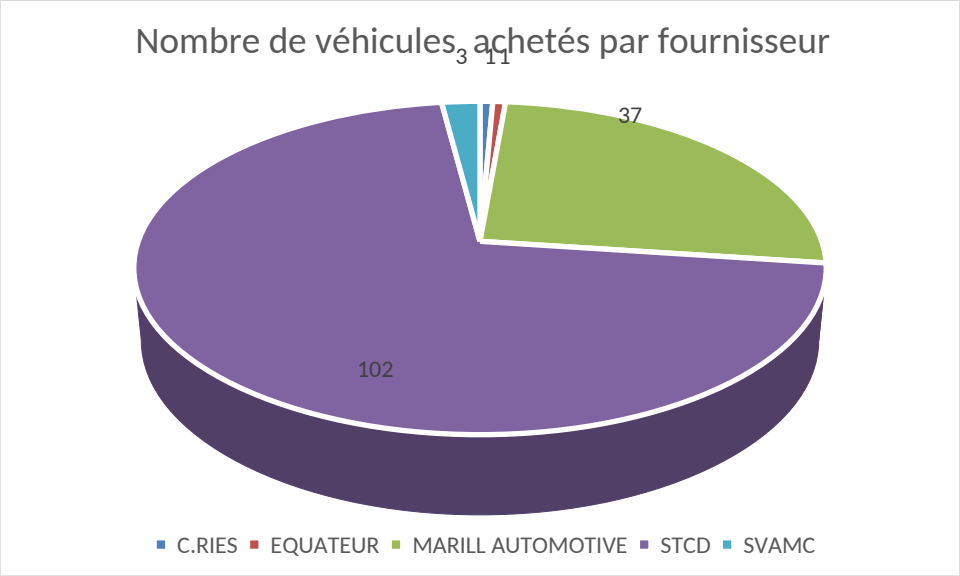
Ces derniers sont illustrés dans le tableau ci-dessous.

Source de Financement	Nombre des marchés		Montant des marchés	
	Nombre	%	Montant en FDJ	%
AFD	6	2.69	15 491 762 561	29.24
BAD	16	7.17	4 161 713 269	7.86
BID	6	2.69	3 597 237 685	6.79
BM	84	37.67	13 539 678 407	25.56
FA	2	0.9	53 890 070	0.1
FEM	1	0.45	230 755 746	0.44
FIDA	5	2.24	163 839 699	0.31
FONDS JAPONAIS	2	0.9	98 568 915	0.19
FSD	2	0.9	2 079 919 513	3.93
Fonds Propre	38	17.04	9 288 048 224	17.53
GAVI	1	0.45	8 910 500	0.02
PNUD	1	0.45	7 108 840	0.01
UE	10	4.48	213 922 000	0.4

Nombre de marchés de véhicules attribués en 2024



VIII) Nombre de véhicules attribués en 2024



L'année 2024 enregistre une baisse du nombre de véhicules attribués par la Commission Nationale des Marchés Publics qui s'élève à 67 véhicules contre 144 véhicules attribués en 2023.

ANNEXE : LISTE DES ATTRIBUTAIRES		
Attributaires Djiboutiens	**Nombre des marchés**	**MONTANT EN FDJ**
INSUCO-D CONSULTING	1	5 331 630,00
CABINET A.B.A	1	2 100 000,00
ABCHIR HASSAN ATTEYEH	1	17 592 568,00
ABOULKADER HASSAN MOUHOUMED	1	3 300 000,00
Al Buruuj Group	1	22 213 400,00

AL ZAHRA	1	30 000 000,00
AL-GAMIL	2	85 341 002,00
ALI MAWEL INTERNATIONAL	1	80 436 000,00
AME	2	84 000 000,00
ARTIME SARL	1	21 500 000,00
AXE-DJIB CONSTRUCTION	1	8 694 601,00
BASSITO	1	3 694 200,00
BCB INFO SERVICE	1	17 297 500,00
BUREAU D'ETUDE QSOLUTIONS	1	8 477 291,70
Cabinet A.B.A	1	2 696 350,00
Cabinet Aska Ingénierie et creaconsult	1	31 989 780,00
CABINET AUDACE CONSULTING	1	4 920 000,00
Cabinet AUDEXCO	1	5 512 905,42
CABINET HOUFFAN	1	52 368 514,00
CABINET ODYSSEE	5	18 992 460,04
CABINET PKF	2	104 179 644,00
CABINET PROWAY Consulting	2	

		49 606 374,13
CABINET QSOLUTIONS	1	31 900 000,00
CABINET SAFI	1	8 299 570,70
CENTRE COMMERCIAL SAAD	1	72 000 000,00
Centre International d'Agriculture Tropical	1	35 544 200,00
CGCOC	1	238 007 188,84
CHIFA BUANDERIE	2	114 000 000,00
CIBS	1	11 010 000,00
D CONSUTLTING	1	28 622 144,77
DAIL CONSTRUCTION	2	13 115 978,00
DECO HOUSE	1	6 980 000,00
DICO MEUBLES	1	5 585 550,00
DJIB TELECOM	1	4 506 040,00
DJIB-AUTO	1	22 000 000,00
DJIBOUTI LAUNDRY	1	18 000 000,00
DJIBOUTI TELECOM	1	83 597 141,00
Dr. AHMED DIOUF DIRRIEH DIBAD	1	14 857 475,60

DUGSI INTERNATIONAL COMPANY SARL	1	41 260 912,00
ECS	1	30 935 000,00
EDC	1	188 768 447,00
ELEYO	1	20 000 000,00
ENTREPRISE HAL	1	20 329 410,00
ENTREPRISE ABDO ABDALLAH	2	15 615 800,00
ENTREPRISE ABDO KAMIL	1	6 191 000,00
Entreprise AFFASEH	1	21 100 330,00
ENTREPRISE AL-ZAHRA	1	72 220 236,00
ENTREPRISE ARKAN	1	13 132 000,00
Entreprise BAB AL HOUDA	1	11 217 130,00
Entreprise CHINA FIRST HIGHWAY ENGINEERING COMPANY (CFHEC)	1	69 034 470,00
ENTREPRISE CORRIDOR SUD	1	55 148 980,00
ENTREPRISE DAWALEH CONSTRUCTION	1	299 621 554,00
ENTREPRISE DIMBIO TECH	5	56 671 441,00
ENTREPRISE DJI-FU	2	1 473 524 069,79
ENTREPRISE GERENY WATER WELL DRILLING	1	

		9 850 000,00
ENTREPRISE GOUDONE	1	24 985 124,00
ENTREPRISE GREENVILLE Holding SARL	1	19 984 000,00
ENTREPRISE GROUPEMENT PREMIUM TRADE&SEN ECOLE	1	35 540 645,58
ENTREPRISE GUUL	1	32 724 640,00
ENTREPRISE HABONE CONSTRUCTION	1	224 100 495,00
ENTREPRISE HAGAYTA	1	6 482 580,00
ENTREPRISE HASSAN MAHOUMED GUELLEH	1	12 180 750,00
ENTREPRISE HAWK	4	9 466 381 634,33
ENTREPRISE HAYOU	2	48 338 768,00
ENTREPRISE HOUFFANEH	1	36 940 000,00
Entreprise HOUMED LOYTA	1	13 942 600,00
ENTREPRISE ILEYA CONSTRUCTION	1	25 881 362,00
ENTREPRISE JISA CONSTRUCTION	1	7 980 020,00
ENTREPRISE KOMAD CONSTRUCTION	2	98 476 613,00
ENTREPRISE LAPCO	1	9 195 450,00
ENTREPRISE LAUREAT CONSTRUCTION	2	16 378 360,00

ENTREPRISE M.H.A	1	70 844 000,00
ENTREPRISE MAHI-DIFOU	2	24 843 200,00
ENTREPRISE MEQEM-AABE	4	37 662 168,00
ENTREPRISE MMB	1	12 063 820,00
ENTREPRISE MODERNE	1	16 153 184,00
ENTREPRISE MOUNADAM	1	47 996 550,00
ENTREPRISE OKIEH	1	69 296 300,00
ENTREPRISE OSMAN DARAR	1	120 561 885,00
ENTREPRISE PBIS	2	10 288 722,00
ENTREPRISE SAMCO SARL	1	23 284 025,00
ENTREPRISE SAMOD	1	37 802 136,00
ENTREPRISE SIAM PRO SARL	1	277 052 400,00
ENTREPRISE SOCOPI	2	433 114 577,00
ENTREPRISE TERDO	2	7 106 956,00
ENTREPRISE TISSERIN ASKA CONSTRUCTIION	1	17 824 485,00
ENTREPRISE VINCI	1	14 142 004 390,50
ENTREPRISE YAYO	1	

		32 225 390,00
EQUATEUR	2	25 999 992,00
ETS ABDI	4	148 903 840,00
ETS AMINA SAMIREH OMAR	1	28 000 000,00
ETS FOURREH	1	69 659 000,00
Ets GARANI GENERAL TRADING	1	29 801 490,00
ETS HASSAN	1	26 000 000,00
ETS HORMAR TRADING COMPANY	1	71 500 000,00
Ets NASSER GROUP	1	42 000 000,00
ETS WASSEL	4	45 153 247,00
ETS WASSEYI	1	107 500 000,00
EXPRESS CLINIQUE	1	30 887 904,00
FALCON	1	31 000 000,00
FARAH DJAMA WARSAMA	1	25 880 266,00
FILANE BUREAUTIQUE	1	9 043 000,00
FOURNISSEUR BKS SARL	1	15 701 000,00
GAB CONSTRUCTION	1	25 883 000,00

GARY	1	26 000 000,00
GROUPEMENT ADJUDICATAIRE	1	106 415 300,00
GROUPEMENT COMPILLOG/qualisy	2	105 316 116,10
Groupement DCG et MADASONS	1	14 925 898,20
GROUPEMENT GHALEB &ARREH-DEIL	1	11 565 194,08
GROUPEMENT HAWA GOHAR/ Dimbiotech	1	22 239 000,00
GROUPEMENT HEDAL CONSULTINF/EFFIOS	1	29 430 597,60
GROUPEMENT HOUMMAD LOITA&MOUSSA ALI	1	28 009 630,00
GROUPEMENT PROWAY	1	1 866 070,50
GROUPEMENT RAMO&B2B	1	219 549 960,00
GROUPEMENT SAHEL GLOBAL CONSULTING &BEACH	1	17 242 491,42
GROUPEMENT TANI/AEC	5	40 973 050,00
GROUPEMENT MED GOURRA/YAYO	1	3 986 943,00
HABON CONSTRUCTION	1	19 999 992,00
HADAGALA DRINING WATER SARL	1	84 681 380,00
HATECH	1	352 800 000,00
HODANE CONSTRUCTION	3	

		417 179 745,00
HOUMMAD LOITA	1	31 465 863,64
HYDROTERRA ENGENEERING	1	7 019 979,50
INCHCAPE DJIBOUTI AUTOMOTIVE	1	6 376 296,38
LEGUMES, RED SEA	1	57 092 000,00
LIBRAIRIE VICTOR HUGO	1	16 141 095,00
L'INCANDERSCENCE SARL	1	29 690 100,00
M.HABIB DAOUD	1	7 260 000,00
MAHIDIFOU	1	3 650 015,00
MARILL AUTOMOTIVE SARL	3	62 116 200,00
MILLE ET UNE SOLUTION	1	3 388 340,00
MOHAMED AHMED DJIBRIL	1	9 119 930,84
MOHAMED ELMI OBSIEH	1	9 119 930,84
NAGAT OSMAN ALI	1	48 000 000,00
NAIMA MOHAMED DJAMA	1	11 279 951,87
NOVATEZ	1	34 999 992,00
OMAR ALI ISMAEL	1	9 119 930,84

PAPETERIE & MOBILIER NAKROMA	2	17 708 000,00
PBIS SARL	2	79 703 917,00
PLANET ELECTRONIQUE	1	8 910 500,00
PROXY GROUP	2	250 636 705,00
QSOLUTION SERVICE	2	53 080 000,00
QUINCAILLERIE DELTA	3	226 570 000,00
RAMO TECHNOLOGY	1	462 276 990,00
SAFI	1	23 814 614,00
SALEH	1	18 000 000,00
SAM ENTREPRISE	3	94 922 282,00
SAMCO	1	8 526 650,00
SENEX	1	2 113 107 133,03
SOCIETE A.C RIES	1	6 450 000,00
SOCIETE CGCOC	3	5 288 682 794,42
SOCIETE DE RAMASSAGE DES ORDURES DE NAVIRE	1	350 000,00
SOCIETE EBLA SOHANE	1	350 000,00
SOCIETE ESRI EASTERN AFRICA	1	

		10 485 539,00
SOCIETE HARMONICA	2	233 529 960,00
SOCIETE HYDROTERRA	1	12 079 005,00
SOCIETE IEE	2	77 490 000,00
SOCIETE NAPOLEON	1	52 222 325,00
SOCIETE RAM IL	1	34 920 000,00
SOCIETE SAHAL BIOMETRIQUE SARL	1	7 108 840,00
SOCIETE SDSI	1	88 110 000,00
SOCIETE SIE	1	11 912 060,00
SOCIETE VALEAOM SARL	1	21 513 670,00
SOYALL MAINTENANCE COMPANY SARL	1	25 680 370,00
STCD	18	512 297 333,00
SVAMC	4	88 200 000,00
TANGUI SARL	3	75 239 329,00
TÊTE DE MOUTANT,AMB	1	120 120 000,00
TOTSPARE	1	33 000 000,00
TRADE	1	20 000 000,00

TWIN GULF INDUSTRIES	1	225 000 000,00
UGP, AMOA et Cabinet DCG	1	3 554 420,00
UNFD	1	46 200 401,00
ALVI-TRADING SARL	4	446 120 346,00
AL GAMIL	2	52 622 368,00
HALLES TRADING SARL	5	358 124 568,00

Partie II :
Mesures d'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la transparence de la Commande Publique

L'efficacité de la commande publique constitue un levier stratégique pour assurer une gestion optimale des ressources et une allocation efficiente des fonds publics. Dans un contexte où la transparence, la rapidité d'exécution et la performance des procédures de passation des marchés sont des enjeux majeurs, il est impératif d'adopter des mesures visant à renforcer la gouvernance et l'efficacité du système de commande publique.

Ainsi, plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer le cadre institutionnel et opérationnel des marchés publics. Ces mesures comprennent notamment le **renforcement des capacités du Secrétariat Technique de la Commission Nationale des Marchés Publics**, **la réduction des délais de traitement des dossiers**, la **réalisation d'une revue indépendante de performance du système de passation des marchés**, ainsi que l'**optimisation du suivi des indicateurs de performance grâce à la production de statistiques fiables**.

L'ensemble de ces actions vise à moderniser les pratiques en matière de commande publique, à favoriser une gestion plus efficace des marchés et à renforcer la confiance des parties prenantes dans le processus de passation des marchés publics.

I. Renforcement des capacités du Secrétariat Technique de la Commission Nationale des Marchés Publics

Le **Secrétariat Technique de la Commission Nationale des Marchés Publics** joue un rôle clé dans l'encadrement et la supervision du système de passation des marchés publics. Son efficacité est essentielle pour garantir la transparence, la régularité et la célérité des processus d'acquisition publique. Cependant, face aux défis croissants liés à la complexité des procédures, aux exigences de conformité et aux attentes des parties prenantes, il devient impératif de renforcer les capacités techniques, organisationnelles et humaines de cette structure.

En effet, durant l'année 2024, le Secrétariat Technique de la Commission Nationale des Marchés Publics a accueilli un nouveau membre. A ce jour, Secrétariat Techniques de la CNMP est composée d'un Responsable et de 5 membres.

1. Formation et montée en compétence des acteurs de la Commande Publique

Le renforcement des capacités des acteurs de la commande publique est un **enjeu majeur pour la Commission Nationale des Marchés Publics, pour améliorer la gouvernance des marchés publics**. En dotant les parties prenantes des **connaissances, outils et compétences adaptées**, ils contribuent à une meilleure utilisation des ressources publiques et à une plus grande transparence du processus d'achat public.



Le développement des compétences des agents du Secrétariat Technique et des acteurs de la Commande Publique est une priorité. La Commission Nationale des Marchés Publics effectue des formations qui consistent à renforcer les compétences des acteurs de la commande publique mais aussi elle a saisi tous les bailleurs de fonds afin d'intégrer des représentants des entités publiques qui ne sont pas gestionnaires des projets et les représentants du Secrétariat Technique de la Commission Nationale des Marchés Publics.

A ce titre, toutes les formations en marchés publics des partenaires techniques et financiers sont organisées en collaboration avec la Commission Nationale des Marchés Publics. Ceci permet à d'autres acteurs de la commande publique tel que le Ministère du Budget à bénéficier de ces sessions de formations.

Ces sessions de formation permettent de :

Améliorer la maîtrise du cadre réglementaire des marchés publics.

- Renforcer les capacités en gestion des marchés publics, notamment en matière d'évaluation des offres, de passation et d'exécution des contrats.
- Sensibiliser aux meilleures pratiques internationales en matière de transparence et d'éthique dans la commande publique.
- Former à l'utilisation des outils numériques pour la gestion et le suivi des marchés.

2. Formation Certifiant avec le PNUD

Dans le cadre du renforcement des capacités du **Secrétariat Technique de la CNMP et des acteurs de la Commande Publique**, une collaboration avec le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** a été mise en place afin de renforcer l'expertise des acteurs impliqués dans la gestion des marchés publics. Cette formation vise à améliorer la maîtrise des procédures, à promouvoir la transparence et à optimiser l'efficacité du processus de passation des marchés.

3. Formation sur le Cycle du Projet et le système de passation des marchés publics national.

Le **système des marchés publics national** constitue un cadre essentiel pour la gestion des **dépenses publiques**, assurant l'acquisition transparente et efficace de biens, services et travaux. Une bonne maîtrise des **règles, procédures et mécanismes de contrôle** permet d'optimiser l'utilisation des ressources publiques et de garantir une concurrence équitable.

Cette formation vise à fournir aux acteurs impliqués **une compréhension approfondie** du cadre légal, des principes fondamentaux et des meilleures pratiques en matière de passation, d'exécution et de suivi des marchés publics.

Objectifs de la Formation

- ✓ **Maîtriser le cadre juridique et réglementaire** des marchés publics nationaux.
- ✓ **Comprendre les procédures et outils de gestion** des appels d'offres et contrats publics.
- ✓ **Promouvoir la transparence et la lutte contre la corruption** dans la commande publique.
- ✓ **Faciliter l'accès des entreprises nationales, notamment les PME, aux marchés publics**.
- ✓ **Se familiariser avec les outils numériques et la digitalisation** des marchés publics.

La maîtrise du système des marchés publics national est un enjeu crucial pour assurer une commande publique efficace, transparente et inclusive. Cette formation offre aux participants les connaissances et outils indispensables pour optimiser la gestion et l'exécution des marchés publics, tout en respectant les principes de bonne gouvernance et d'équité.

4. Formation en Marchés Publics avec l'AFD

Dans le cadre du **renforcement des capacités du Secrétariat Technique de la CNMP**, une collaboration avec l'**Agence Française de Développement (AFD)** a été mise en place pour offrir une formation spécialisée en marchés publics.

Cette initiative vise à améliorer la gestion des marchés financés par l'AFD et à aligner les pratiques nationales avec les standards internationaux en matière de transparence, d'efficacité et de performance dans la passation des marchés.

Cette formation vise à :

- **Améliorer la compréhension des procédures et exigences spécifiques de l'AFD** en matière de marchés publics.
- **Renforcer les compétences techniques et juridiques** des acteurs impliqués dans la gestion des contrats financés par l'AFD.
- **Optimiser la gestion et le suivi des marchés**, en mettant l'accent sur la conformité aux normes internationales et aux meilleures pratiques.
- **Promouvoir l'éthique et la transparence**, en intégrant les principes de lutte contre la corruption et de concurrence équitable dans les procédures de passation des marchés.

5. Formation en Marchés Publics avec la Banque Mondiale

Dans le cadre du **renforcement des capacités du Secrétariat Technique de la CNMP**, une formation spécifique aux **procédures de passation des marchés financés par la Banque Mondiale** a été mise en place. Cette initiative vise à harmoniser les pratiques nationales avec les exigences et standards internationaux, tout en garantissant une gestion transparente et efficace des fonds alloués aux projets de développement.



II. Réduction significative du délai de traitement des dossiers de marchés publics

L'un des défis majeurs de la commande publique est la **lenteur dans le traitement des dossiers de marchés publics**, qui peut entraîner des retards dans l'exécution des projets et une inefficacité dans l'utilisation des ressources publiques. Afin d'optimiser ce processus et d'améliorer la performance globale du système de passation des marchés, plusieurs réformes et actions ont été mises en place pour **réduire significativement les délais de traitement** tout en garantissant la transparence et la conformité aux normes en vigueur.

Pour assurer la pérennité des améliorations, un dispositif de **suivi et d'évaluation continue** est mis en place. La Commission Nationale des Marchés Publics a mis en place un mécanisme de suivi des dossiers soumis à la Commission. Ce mécanisme se matérialise par l'établissement d'un tableau de bord qui sert à suivre les délais de traitement de dossiers de marchés publics.

Aussi, lors des réunions plénières de la Commission Nationale des Marchés Publics, le Président de la CNMP mandate les membres des sous-commissions et les exhorte à tenir les réunions d'analyse conformément à l'agenda qu'il a fixé au préalable.

III. Réalisation d'une revue indépendante de performance du système de passation des marchés publics

L'évaluation régulière du **système de passation des marchés publics** est essentielle pour garantir son efficacité, sa transparence et son alignement sur les standards internationaux. À cet effet, une **revue indépendante de performance** est menée afin d'analyser les forces et faiblesses du système, d'identifier les goulots d'étranglement et de proposer des recommandations pour son amélioration continue.

La **revue indépendante de performance** constitue un outil clé pour assurer une gestion plus efficace et transparente des marchés publics. En mettant en lumière les **forces et faiblesses du système**, elle permet d'orienter les réformes vers **une amélioration continue**, garantissant ainsi une **allocation optimale des ressources publiques et une meilleure exécution des projets nationaux**.

Une évaluation du système des marchés publics de la République de Djibouti (suivant la méthodologie MAPS II) avait été réalisée du 24 mars au 20 avril 2019 (rapport produit en 2022 après une série de consultations) par l'équipe gouvernementale avec l'appui des équipes de la Banque Mondiale.

Cette évaluation a abouti sur une feuille de route qui formalise plusieurs chantiers d'amélioration.

Depuis l'évaluation MAPS, la CNMP s'est engagée dans une série de réformes pour améliorer la gouvernance et garantir un système de passation des marchés publics plus transparent et plus efficace.

La mission actuelle, organisée à l'initiative de la CNMP, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et vise à mener une revue de la performance du système de passation des marchés de la République de Djibouti.

Les principaux objectifs recherchés de la mission sont :

- L'évaluation des différentes normes juridiques, réglementaires et institutionnelles qui régissent les marchés publics à Djibouti ;
- L'identification des duplications et incompatibilités fonctionnelles dans le système des marchés publics et proposer des solutions pour les éliminer ;
- L'évaluation de la performance des activités de passation des marchés depuis la planification des marchés jusqu'à l'exécution des contrats en passation par tout le circuit procédural de sélection et d'adjudication ;
- La réalisation d'un état des lieux de la capacité de gestion et établir les besoins de renforcement des capacités de la CNMP ainsi que les autres acteurs de la commande publique ;
- L'évaluation de l'impact des marchés publics sur l'économie du pays (notamment sur l'emploi, la fiscalité et les impôts sociaux);
- L'identification d'opportunités pour la promotion de la commande publique durable (notamment les aspects sociaux et environnementaux);

1. Objectifs de la revue indépendante de performance

La revue indépendante du système de passation des marchés vise à :

- ✓ **Évaluer l'efficacité et la conformité** du système de passation des marchés avec les lois nationales et les meilleures pratiques internationales.
- ✓ **Identifier les dysfonctionnements et les obstacles** à la bonne exécution des marchés publics.
- ✓ **Mesurer l'impact des réformes récentes** et analyser leur efficacité sur l'amélioration du système.
- ✓ **Formuler des recommandations concrètes** pour améliorer la transparence, la rapidité d'exécution et la gouvernance des marchés publics.
- ✓ **Renforcer la confiance des parties prenantes** (administrations, entreprises, bailleurs de fonds) en garantissant un suivi indépendant et objectif du système.

2. Méthodologie de la revue indépendante

La revue de performance repose sur une approche rigoureuse et transparente, comprenant plusieurs étapes :

2.1. Collecte et analyse des données

- **Examen des documents officiels** : lois, réglementations, rapports d'audit, statistiques des marchés attribués.
- **Analyse des dossiers de passation des marchés** pour identifier les délais de traitement, les taux d'approbation et les motifs de rejet.
- **Étude des plaintes et litiges** liés aux marchés publics pour évaluer la transparence du système.

- La proposition de recommandations pratiques pour améliorer la transparence, l'efficacité et la durabilité de la commande publique à partir des conclusions des différentes évaluations menées dans le cadre du projet.
- L'analyse documentaire des textes, rapports d'activités et documents (Voir en annexe 1 la liste des documents reçus).
- Le site des marchés publics djiboutien Accueil | Marchés Publics de Djibouti (gouv.dj).
- La collecte de données chiffrées à travers les suivis réalisés par la CNMP.
- L'analyse de la procédure de passation sur des dossiers achats.
- Des entretiens avec des représentants de la CNMP.
- L'observation du déroulement d'une commission d'ouverture.
- Le recueil des retours des autorités contractantes et des entreprises. soumissionnaires à travers des questionnaires et des ateliers.
- Benchmarking et comparaison avec les meilleures pratiques internationales.
- **Analyse comparative** avec les systèmes de passation des marchés d'autres pays ayant mis en place des réformes réussies.

2.2. Élaboration du rapport et recommandations

- ❖ **Rédaction d'un rapport détaillé** présentant les constats, les lacunes identifiées et les recommandations stratégiques.
- ❖ **Présentation des conclusions aux autorités compétentes**, accompagnée d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

2.3. Résultats attendus et impact de la revue indépendante

La réalisation d'une revue indépendante du système de passation des marchés publics permettra de :

- ✓ **Identifier les faiblesses systémiques** et proposer des solutions adaptées.
- ✓ **Optimiser les délais de traitement des marchés** en détectant les points de blocage.
- ✓ **Améliorer la transparence et la bonne gouvernance**, réduisant ainsi les risques de corruption et de favoritisme.
- ✓ **Faciliter l'accès aux financements internationaux**, en rassurant les bailleurs de fonds sur la conformité du système.
- ✓ **Renforcer la confiance des entreprises**, encourageant une participation plus large et compétitive aux appels d'offres.

2.4 Mise en œuvre des recommandations et suivi

Une fois la revue réalisée, un **plan de suivi et d'évaluation des réformes** est mis en place :

- ✓ **Création d'indicateurs de performance** pour mesurer l'amélioration du système de passation des marchés.
- ✓ **Mise en place d'un calendrier de mise en œuvre des recommandations**, avec des responsables désignés pour chaque action.
- ✓ **Organisation de revues périodiques**, permettant d'ajuster les réformes en fonction des résultats obtenus.

IV. Production Des statistiques et Publication du rapport d'activité annuel de la Commission Nationale des Marchés Publics

La Commission Nationale des Marchés Publics, dans un souci d'accroitre la transparence, continue à publier mensuellement les statistiques des marchés publics.

Ces statistiques sont ventilées par administration contractante, par nature du marché, par mode de passation, par source et type de financement ainsi que par nationalité des soumissionnaires.

Ces statistiques reflètent aussi le taux de participation des membres de la Commission Nationale des Marchés Publics dans les sous-commissions d'évaluations des offres.

Ces statistiques sont publiées aussi dans le Portail Electronique des Marchés Publics.

Aussi, l'une des reformes du système des marchés publics consiste à soumettre le rapport annuel d'activité de la Commission Nationale des Marchés Publics sur le Journal Officiel de la République et dans le Portail Électronique des Marchés Publics.

V. Impact de la notion de la préférence dans les marchés publics

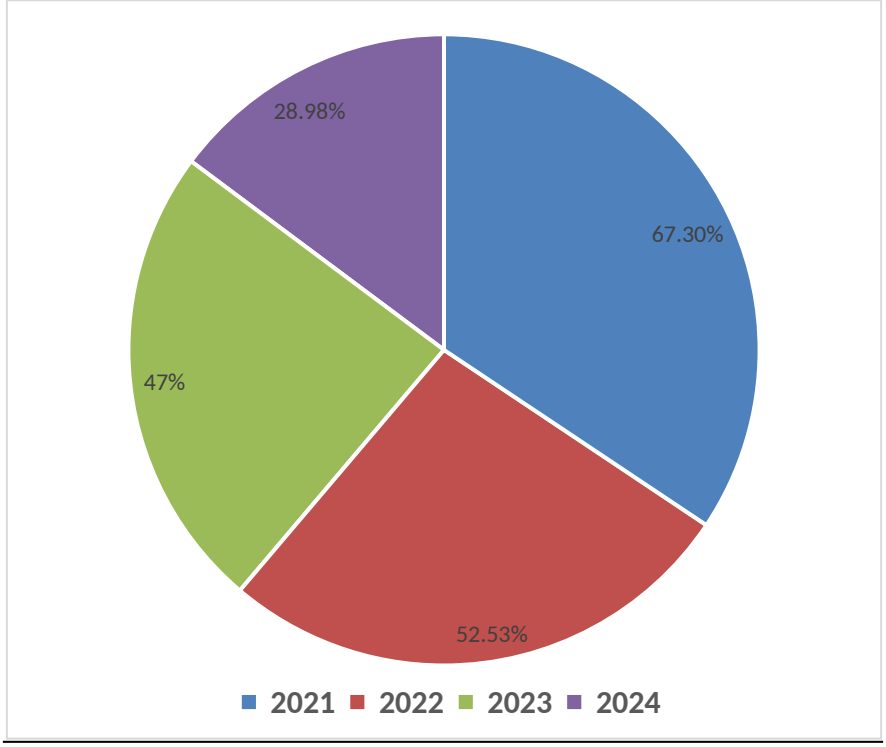
La **préférence nationale** est un **levier stratégique** pour le développement économique. La **préférence nationale** dans les marchés publics est une mesure qui vise à **favoriser les entreprises locales** dans l'attribution des contrats publics. L'objectif principal est de **stimuler l'économie nationale**, de renforcer la compétitivité des entreprises locales et de préserver l'emploi dans le pays.

La Commission Nationale des Marchés Publics préconise et met en exergue une politique équilibrée, associant soutien aux entreprises locales et respect des standards de compétitivité et de transparence.

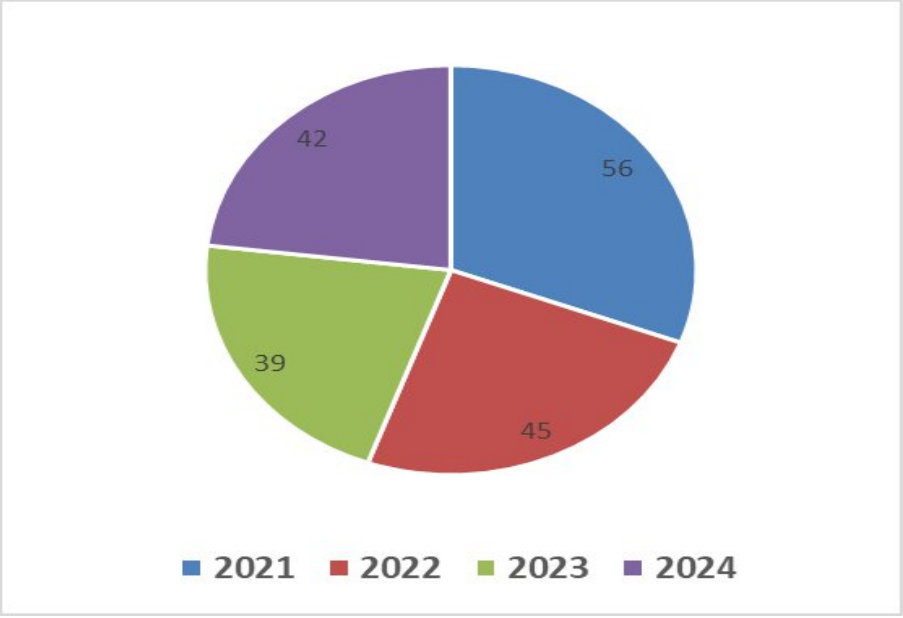
En effet, le tableau ci-dessous illustre l'évolution à la baisse des attributaires étrangers dans les marchés publics au fur des années :

Années	Nombre de marché	% Nombre	Montant en FDJ	% Montant
2021	**56**	**26,92**	**15 951 732 214,00**	**67,30%**
2022	**45**	**17,58**	**10 248 066 186,00**	**52,53%**
2023	**39**	**14**	**20 940 644 508,00**	**47%**
2024	**42**	**18,1**	**15 812 456 232,00**	**28,98%**

Répartition des taux par montant des entreprises étrangères attributaires



Répartition par nombre des marchés attribués à des entités étrangères



Partie III :
Les faits marquants de l'exercice 2024

I. Colloque régional : La Commande Publique comme Outil de Développement

Le 24 et le 25 Avril 2024, la Commission Nationale des Marchés Publics a organisé un Colloque Régional intitulé : La Commande Publique comme outil de Développement. Ce colloque a constitué ainsi une plateforme d'échange stratégique pour les décideurs, les entreprises et les experts souhaitant optimiser l'utilisation de la commande publique comme un véritable moteur de développement régional.

Plus de 350 personnes composées d'acteurs de la commande publique à savoir les responsables et représentants des autorités contractantes, des représentants du secteur privé, des personnes à besoins spéciaux mais aussi les représentants des pays de l'Afrique.

Ce colloque visait à explorer et à promouvoir le rôle de la **commande publique** comme levier stratégique du développement économique, social et territorial.

Ce colloque constitue ainsi une plateforme d'échange stratégique pour les décideurs, les entreprises et les experts souhaitant optimiser l'utilisation de la commande publique comme un véritable moteur de développement régional.

Les principaux objectifs sont les suivants :

1. **Encourager une commande publique responsable et inclusive**
    - Promouvoir l'accès des PME et des entreprises locales, des personnes à besoins spéciaux aux marchés publics.

- Intégrer des critères de durabilité et de responsabilité sociale dans les appels d'offres.

2. **Renforcer la transparence et l'efficacité des marchés publics**
   - Discuter des bonnes pratiques en matière de passation et de gestion des marchés publics en évoquant la corrélation entre la Commande publique et le risque de corruption.
   - Présenter les outils numériques et les réformes récentes pour améliorer la transparence.
3. **Stimuler le développement économique et la compétitivité**
   - Mettre en avant les opportunités offertes par la commande publique pour dynamiser l'économie locale.
4. **Favoriser la collaboration entre acteurs publics et privés**
   - Renforcer le dialogue entre administrations, entreprises et partenaires techniques.
   - Développer des synergies pour maximiser l'impact des investissements publics sur l'économie régionale.
5. **Identifier les défis et proposer des solutions concrètes**
   - Débattre des contraintes administratives et juridiques freinant l'accès aux marchés publics.
   - Proposer des recommandations pour une meilleure mise en œuvre des politiques d'achats publics au service du développement.

Ce colloque était composé de 7 panels intitulés respectivement :

- Panel 1 sur les Reformes de la Commande Publique ;
- Panel 2 sur la protection sociale dans la commande publique ;
- Panel 3 sur l'innovation et l'IA dans la commande publique ;
- Panel 4 sur les partenariats publics/privés dans la commande publique ;
- Panel 5 sur la lutte contre la corruption dans la commande publique

- Panel 6 sur les partenariats publics/privés dans la commande publique
- Panel 7 sur la modernisation des marchés publics de Djibouti

La transparence, l'inclusion et l'innovation ont été au cœur des délibérations, soulignant l'engagement ferme envers des pratiques gouvernementales éthiques et responsables.

Les contributions des éminents intervenants, des représentants gouvernementaux aux experts internationaux, ont enrichi les débats autour de thèmes cruciaux tels que les réformes du système des marchés publics, la protection sociale, l'innovation et l'intelligence artificielle, ainsi que la lutte contre la corruption et l'inclusion des personnes vivant avec handicap.

Chaque panel a offert un panorama complet des défis actuels et a proposé des solutions prometteuses mettant en lumière l'importance d'une approche holistique pour transformer le paysage de la commande publique.

La protection sociale, longtemps considérée comme le pilier de toute société juste et équitable, a reçu une attention particulière, soulignant l'engagement envers le bien-être de tous les membres de notre communauté. De même, l'exploration des partenariats publics-privés a ouvert des perspectives nouvelles et stimulantes pour une collaboration efficace et éthique entre les secteurs public et privé.

L'innovation et l'intégration de l'intelligence artificielle ont émergé comme des catalyseurs de progrès, offrant des outils puissants pour améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans la gestion des marchés publics.

La lutte contre la corruption a été abordée avec détermination et résolution, soulignant que la transparence et la reddition de comptes sont des fondements essentiels d'une administration publique plus juste et plus responsable.

Les recommandations émanant de ces panels fournissent une feuille de route précieuse pour renforcer nos mécanismes de contrôle et promouvoir une culture de l'intégrité à tous les niveaux.

Enfin, la place des personnes vivant avec handicap dans la commande publique a été réitérée tout en promouvant à travers ce colloque régional l'importance d'une plus grande inclusion. Un panel consacré à l'inclusion doit devenir un réflexe naturel dans toutes les initiatives publiques.

Alors que tous les acteurs de la commande publique tirent des leçons de ce colloque inspirant, nous sommes confrontés à l'urgence d'agir.

Les discussions et les recommandations présentées serviront de catalyseurs pour des réformes concrètes et durables.

En adoptant une approche collaborative et axée sur les résultats, le colloque doit permettre la mise en place d'une commande publique plus transparente, d'une commande publique plus inclusive et plus responsable au service de tous les citoyens de notre nation.

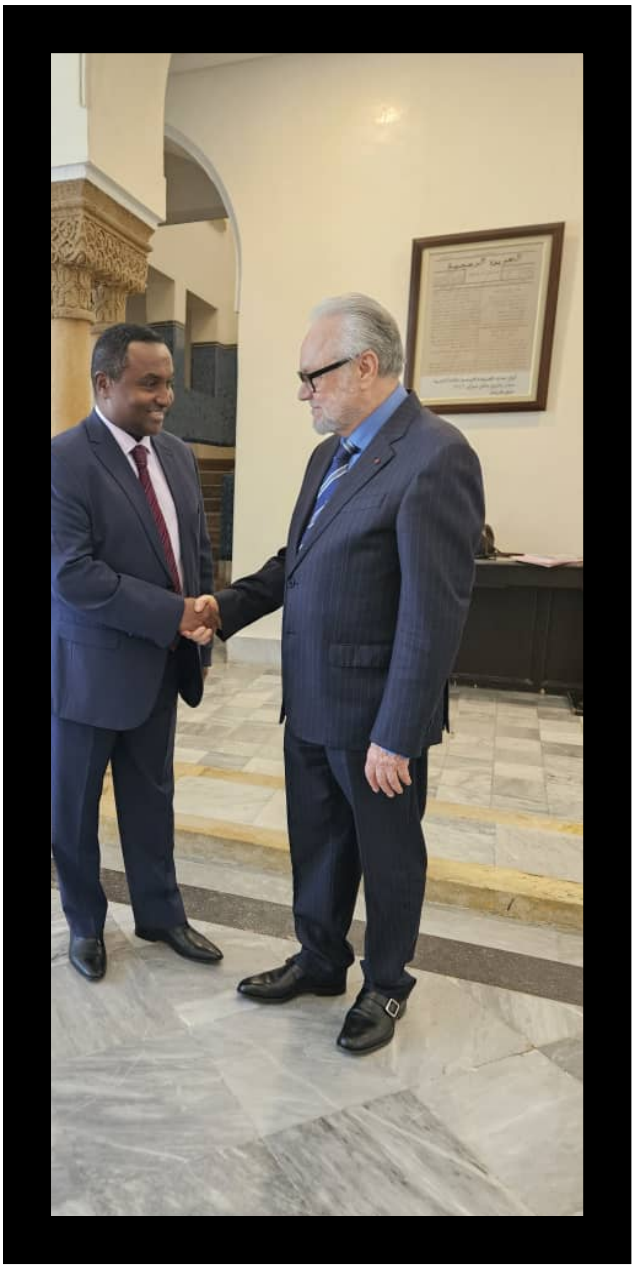
II. Voyage d'études et échange d'expérience avec la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc

Le Secrétaire Général du Gouvernement a conduit une haute délégation pour un voyage d'études et l'échange d'expérience. Dans le cadre de ce voyage, le Secrétaire General du Gouvernement à rencontrer son homologue marocain.



Dans le cadre de cette visite plusieurs thématiques ont été abordées et en l'occurrence, les marchés publics.

Lors de cette visite, le Secrétaire Général du Gouvernement du Maroc a invité le Secrétaire Général du Gouvernement en sa qualité de Président de la Commission Nationale des Marchés Publics a effectué une visite à la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc (TGR), organe centrale en matière des marchés publics au Royaume du Maroc. Cette visite avait pour objectif d'échanger les compétences en matière de Digitalisation des marchés publics.



Cette initiative permet de partager les meilleures pratiques et d'explorer des opportunités d'amélioration dans le processus de digitalisation des marchés publics à Djibouti qui est encours.

Ce voyage d’études constitue une opportunité stratégique pour le partage d’expérience liée à la modernisation du système des marchés publics. Il a permis de tirer des enseignements en matière de digitalisation des marchés publics.

III. Participation du Secrétariat Technique de la Commission Nationale des Marchés Publics à la 4ème Assemblée du Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP)

La **4ème Assemblée du Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP)** constitue une plateforme stratégique visant à renforcer la collaboration et le partage d'expériences entre les différents pays africains en matière de commande publique.

L'Assemblée met en avant les réformes, innovations et défis rencontrés dans la mise en œuvre des politiques d'achats publics sur le continent.

La participation du Secrétariat Technique de la CNMP à cette Assemblée s'inscrit dans une dynamique de coopération régionale et de renforcement des capacités en matière de marchés publics.

La Responsable du Secrétariat Technique de la Commission Nationale des Marchés Publics a participé à la 4ème Assemblée Générale du RACOP qui s'est tenu du 12 au 14 Novembre 2024 à Kigali en Rwanda.

Lors de cette 4ème Assemblée Générale du RACOP, la République de Djibouti a été **désignée comme Coordinateur de la Région de l'EST.**



En effet, la participation du Secrétariat Technique de la Commission Nationale des Marchés Publics à cette Assemblée illustre l'engagement du pays à moderniser sa commande publique et à la rendre plus performante.

Ce cadre de coopération panafricaine constitue une opportunité majeure pour partager des expériences, améliorer les politiques publiques et favoriser le développement économique à travers des achats publics plus responsables et inclusifs ainsi que la mise en place de nouvelles collaborations régionales pour favoriser une commande publique plus transparente, efficace et inclusive.

En outre, les principaux objectifs de cette 4éme Assemblée du RACOP sont les suivants :

1. **Échanger sur les bonnes pratiques en matière de gestion des marchés publics**

    - Présenter les réformes et initiatives mises en place au niveau national.
    - Comparer les stratégies d'autres pays africains pour une commande publique plus efficiente et transparente.

2. **Renforcer la coopération régionale**

    - Établir des partenariats avec d'autres commissions nationales des marchés publics.
    - Identifier des pistes d'harmonisation des cadres réglementaires africains en matière d'achats publics.

3. **Promouvoir l'innovation et la digitalisation des procédures de passation des marchés**

    - Explorer les solutions numériques pour améliorer l'accès aux marchés publics.
    - Présenter les avancées dans la mise en place d'un système électronique de passation des marchés.

4. **Discuter des enjeux d'inclusivité et de durabilité dans la commande publique**

    - Mettre en avant les mesures prises pour encourager la participation des PME, des jeunes et des entreprises locales.
    - Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics.

5. **Participer aux travaux et recommandations de l'Assemblée**

   - Contribuer aux discussions stratégiques sur l'évolution du cadre législatif et réglementaire des marchés publics en Afrique.
   - Adopter des résolutions communes pour une meilleure gouvernance des marchés publics.

Partie IV : Impact des Marchés Publics sur la Protection sociale, l'Emploi et la Fiscalité

La commande publique est un puissant moteur de développement économique et social. Son impact sur la **sécurité sociale**, l'**emploi** et la **fiscalité** est largement positif lorsqu'elle est bien encadrée et orientée vers des objectifs stratégiques. L'intégration de critères sociaux et fiscaux dans les marchés publics permet d'optimiser ces effets, garantissant ainsi un développement économique plus inclusif et durable.

Depuis l'année 2022, la Commission Nationale des Marchés Publics accueille lors de ses séances plénières un représentant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et un représentant de la Direction Générale des Impôts en qualité d'observateur.
Ces derniers effectuent un travail de vérification de l'authenticité et la validité des attestations générale et des patentes d'activités, auprès des soumissionnaires aux marchés publics.

A ce titre, les représentants de la CNSS et de la Direction Générale des Impôts ont témoigné que les mesures prises par la Commission Nationale des Marchés Publics ont significativement impacté la fiscalité, l'emploi et la protection sociale (des rapports

illustrant l'impact des marchés publics sur la fiscalité, la protection sociale et l'emploi seront très prochainement établis) :

La commande publique contribue à la sécurité sociale en influençant le marché du travail et la fiscalité :

- **Cotisations sociales accrues** : En favorisant l'emploi, elle génère des cotisations sociales supplémentaires, renforçant ainsi le financement des régimes de protection sociale (retraite, assurance maladie, chômage, etc.).
- **Encouragement du travail déclaré** : Les marchés publics exigent souvent des entreprises de respecter des normes sociales et de lutter contre le travail informel, ce qui garantit un meilleur respect des obligations sociales.

Les marchés publics ont un effet direct sur la fiscalité à travers :

- **Augmentation des recettes fiscales** : Les entreprises qui bénéficient des contrats publics paient des impôts et taxes (TVA, impôt sur les sociétés, etc.), ce qui accroît les recettes fiscales de l'État et des collectivités.
- **Réduction du travail dissimulé** : En imposant des obligations de transparence et de régularité dans l'emploi, la commande publique lutte contre la fraude fiscale et le travail au noir, augmentant ainsi les rentrées fiscales.
- **Effet multiplicateur économique** : En favorisant l'investissement public, elle dynamise des secteurs économiques qui génèrent à leur tour des revenus fiscaux (TVA sur les achats, impôts sur les bénéfices des entreprises, etc.).

La commande publique est un levier majeur pour le soutien à l'emploi, notamment à travers :

- **Création et maintien d'emplois** : En orientant les marchés publics vers des entreprises locales, des PME ou des secteurs stratégiques (BTP, numérique, énergies renouvelables), elle stimule l'emploi.

Partie V :
Les Perspectives et Réforme du Système des Marchés Publics.

La modernisation du **système des marchés publics** est un levier clé pour assurer **la transparence, l'efficacité et l'impact économique** des achats publics.
Les réformes du système des marchés publics sont essentielles pour garantir **une gestion efficace, transparente et inclusive** des ressources publiques. La modernisation doit s'appuyer sur **une digitalisation accrue, une meilleure gouvernance et une ouverture aux PME et aux acteurs locaux**. Pour être réussies, ces réformes nécessitent **un engagement fort des gouvernements, une participation active du secteur privé et une implication des citoyens dans le suivi des marchés publics**.

- ✓ Les réformes engagées vont se poursuivre afin de renforcer **la gouvernance, l'inclusivité et la digitalisation** du processus de passation des marchés ;

- ✓ **Vers une commande publique plus transparente et efficace : Renforcement des mécanismes de contrôle et d'audit** pour lutter contre la corruption et les pratiques anticoncurrentielles.

- ✓ **Digitalisation et modernisation du système des marchés publics :**

- **Mise en place de plateformes électroniques de passation des marchés (E-procurement)** pour améliorer l'accessibilité et la traçabilité des procédures.

- **Développement d'un registre unique des fournisseurs** pour limiter les conflits d'intérêts et faciliter l'accès aux opportunités.

✓ **Promotion des PME et des entreprises locales**

✓ **Développement des capacités des acteurs du système**

- **Formation et professionnalisation des acteurs publics et privés** impliqués dans la commande publique ;
- **Mise en place de guides et d'outils pratiques** pour accompagner les entreprises, en particulier les PME, dans les procédures de soumission.

****